

17.12.2009 - 10:00 Uhr

## ISPA - Des règles sur l'alcool au travail dans la plupart des entreprises

Lausanne (ots) -

Une enquête représentative de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) le montre: deux tiers des entreprises suisses ont formulé des directives concernant la consommation d'alcool. Mais seules peu d'entre elles forment leurs supérieurs à la gestion des problèmes liés à l'alcool. La plupart agissent au cas par cas. Les spécialistes soulignent les avantages des programmes de prévention en entreprise. Ils augmentent la sécurité, améliorent l'ambiance de travail et diminuent les coûts, tout en incitant les personnes concernées à chercher de l'aide.

En 2009, 65% des entreprises suisses possèdent des règles claires concernant la consommation d'alcool sur le lieu de travail et un peu moins de 2% souhaitent en introduire. Les autres n'ont pris aucune mesure préventive. C'est ce que révèle une enquête représentative effectuée dans environ 850 entreprises privées et publiques en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin. Dans le cadre du Programme National Alcool, l'Office fédéral de la santé publique a soutenu financièrement l'enquête de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).

L'enquête de l'ISPA explique que les règles écrites existent surtout en Suisse alémanique, qu'il s'agisse d'une interdiction générale de boire de l'alcool pendant le temps de travail ou d'une interdiction limitée aux collaborateurs en service extérieur, aux personnes en contact avec des clients ou aux métiers à haut risque. En Suisse alémanique 67,1% des entreprises ont déclaré avoir de telles règles; au Tessin, ce pourcentage était de 59,3% et en Romandie, 58,6%.

«Dans le secteur secondaire, la sécurité joue un rôle important dans l'utilisation des machines ou la conduite de véhicules», explique Dwight Rodrick, responsable de la prévention en entreprise auprès de l'ISPA. Comme on pouvait s'y attendre, les entreprises industrielles et artisanales disposent plus souvent de réglementations sur la consommation d'alcool. Et ce sont surtout ces entreprises qui possèdent des règles spécifiques concernant les mesures à prendre lorsqu'un collaborateur a un problème d'alcool. Cependant, en tout, seules 30% des entreprises possèdent de telles règles.

Un quart de toutes les entreprises disposent à la fois de règles sur la consommation d'alcool et d'autres dispositions spécifiques concernant les mesures à prendre dans un cas concret. De plus, 23% des entreprises ont formé leurs supérieurs à la gestion des problèmes liés à l'alcool. Il s'agit en général de relativement grandes organisations, comptant au moins 500 collaborateurs.

L'alcool, un sujet tabou

D'après l'enquête, seulement 36% des entreprises ont abordé en interne le thème de l'alcool au cours des deux dernières années, lors d'une réunion d'information, dans un journal destiné au personnel ou

sur des affiches. Cela a été plus souvent le cas pour les entreprises du secteur secondaire. «C'est important, car les entreprises ont une responsabilité sociale de traiter la consommation problématique d'alcool. Il est ainsi plus facile de proposer et de demander de l'aide», explique Michel Graf, directeur de l'ISPA.

#### Autres mesures à prendre

Les employeurs peuvent établir des directives internes et limiter ou interdire la consommation d'alcool. «L'enquête montre que la prévention des problèmes liés à l'alcool dans le monde du travail ne va pas de soi», explique Michel Graf. Selon des estimations, 3 à 5% des personnes ayant un emploi sont dépendants de l'alcool. 15 à 25% des accidents du travail sont dus à la consommation d'alcool. Il y a donc d'autres mesures à prendre. Comme l'expose l'expert de la prévention, il existe au moins cinq raisons d'introduire un programme de prévention des problèmes liés à l'alcool en entreprise: augmenter la sécurité sur le lieu de travail, améliorer l'ambiance de travail, éviter les accidents, diminuer les coûts dus à des absences fréquentes et aider les personnes concernées à faire le choix de s'en sortir.

#### Conseils et informations en ligne

L'ISPA conseille les entreprises pour l'introduction de programmes de prévention, répond aux questions spécifiques et met à disposition sur le nouveau site Internet [www.alcoolautravail.ch](http://www.alcoolautravail.ch) de nombreuses informations, des conseils et des mémentos. Le site s'adresse principalement aux dirigeants et aux responsables du personnel. L'ISPA prépare une publication sur les possibilités d'actions de collaboratrices et collaborateurs inquiets. Elle s'adresse avant tout aux personnes qui se font du souci pour l'un ou l'une de leurs collègues. L'ISPA va continuer à sensibiliser à la nécessité d'introduire des programmes de prévention en entreprise.

#### L'ISPA en bref

La protection de la santé est au centre des préoccupations de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA). L'ISPA entend prévenir ou réduire les problèmes liés à la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives. Il conçoit et met en place des projets de prévention et s'engage dans la politique de la santé et la recherche psychosociale. L'ISPA est une organisation privée, indépendante de tout parti politique, reconnue d'utilité publique.

Vous trouverez ce communiqué de presse sur le site Internet de l'ISPA :

<http://www.sfa-ispas.ch/index.php?IDtheme=26&IDcat7visible=1&langue=F>

#### Contact:

Corine Kibora  
Porte-parole de l'ISPA  
[ckibora@sfa-ispas.ch](mailto:ckibora@sfa-ispas.ch)  
Tél. : 021 321 29 75